

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1101

présenté par
M. Paris

ARTICLE 42 BIS C

Après l'alinéa 28, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* A Au deuxième alinéa de l'article 396, le mot : « septième » est remplacé par le mot : « huitième » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.